



AVIS PUBLIC

RETRAIT DU RÈGLEMENT 1594

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 13 avril 2017, le règlement suivant a été retiré ;

Règlement n° 1594 intitulé : *«Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de créer la zone R1-72 à même une partie de la zone R1-16 et de prévoir les usages et normes d'implantation».*

Donné à Deux-Montagnes, ce 18^e jour d'avril 2017.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques